

Compte-rendu sommaire
du conseil municipal du
Du 27 mars 2026



L'an deux mille vingt- six le 27 mars, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en séance ordinaire publique, sous la présidence de M. MARAIS Bruno, maire.

Étaient présents : M. MARAIS Bruno, M. SERTORIO Vincent, M. BARROIS Vincent, Mme AUGER Marie-Claire, Mme CRETON Christine, Mme HOT Julie, M. BOURGEOIS Guillaume.

Absents excusés : Mme LAARIF YANIK Laïla donne pouvoir à Mme AUGER Marie-Claire, M. MARTIGNY Philippe donne pouvoir à M. BARROIS Vincent.

Absents : Mme MECHALI Anne, M. BOTELLA Bastien.

Secrétaire de séance : Mme HOT Julie.

Lecture et approbation du conseil municipal du 20 mars 2026.

I / Désignation des délégués aux différents Syndicats

Afin de nommer des délégués, il a été décidé, à l'unanimité des membres présents, de procéder à leur désignation par vote à main levée.

Élection du délégué au C.N.A.S.

Après avoir entendu l'exposé au sujet du rôle du délégué au sein du Comité National d'Action Sociale,

Le Conseil Municipal procède à la désignation de la déléguée Madame HOT Julie, à l'unanimité.

Élection du délégué de la Défense

Après avoir entendu l'exposé au sujet du rôle du délégué à la Défense,

Le Conseil Municipal procède à la désignation du délégué M. SERTORIO Vincent, à l'unanimité.

Élection du délégué auprès de l'Établissement Public Foncier du Val d'Oise

Après avoir entendu l'exposé au sujet du rôle du délégué au sein syndicat de l'Établissement Public Foncier du Val d'Oise,

Le Conseil Municipal procède à la désignation du délégué Monsieur Bruno MARAIS, à l'unanimité.

Élection des délégués au Syndicat S.I.E.R.C.

Vu les élections municipales du 15 mars 2026,

Vu les articles L163-5 et L 163-6 du code des collectivités territoriales,

Vu les statuts du S.I.E.R.C.,

Le conseil après en avoir délibéré, décide de procéder à l'élection des délégués titulaires et du délégué suppléant qui représenteront la commune au S.I.E.R.C. ;

Compte tenu du résultat du vote,

M. BOTELLA Bastien, titulaire,

M. MARAIS Bruno, titulaire,

M. MARTIGNY Philippe, suppléant,

ont été élus délégués titulaires et suppléant de la commune auprès du S.I.E.R.C. .

Élection des délégués au S.M.D.E.G.T.V.O.

Vu l'arrêté préfectorale n° 23337 du 18 novembre 1994 créant le Syndicat Départemental d'Électricité, du Gaz et des Télécommunications du Val d'Oise ;

Vu les élections municipales de 15 mars 2026 ;

Vu les statuts du Syndicat Départemental d'Électricité du Val d'Oise ;

Le conseil municipal après en avoir délibéré,

Décide de procéder à l'élection du délégué titulaire et du délégué suppléant qui représenteront la commune au Syndicat Mixte Départemental d'Électricité, du Gaz et des Télécommunications du Val d'Oise ;

Compte tenu du résultat du vote,

M. BOTELLA Bastien, titulaire,

M. BOURGEOIS Guillaume, suppléant,

ont été élus délégués titulaire et suppléant de la commune auprès du Syndicat Mixte Départemental d'Électricité, du Gaz et des Télécommunications du Val d'Oise.

Élection des délégués au S.I.A.A.

Vu l'arrêté du 13 novembre 1998 de Monsieur le préfet du Val d'Oise autorisant la création du Syndicat Intercommunal d'Assainissement Autonome,

Vu les élections du 15 mars 2026,

Vu les articles L.5211-7, L5211-8 et L5212-7 du code général des collectivités territoriales,

Le Conseil après en avoir délibéré, décide de procéder à l'élection d'un délégué titulaire et un délégué suppléant qui représenteront la commune au Syndicat Intercommunal d'Assainissement Autonome.

Compte tenu du résultat du vote,

Mme LAARIF YANIK Laïla, titulaire,

M. BOTELLA Bastien, suppléant,

ont été élus délégués titulaire et suppléant de la commune auprès du Syndicat Intercommunal d'Assainissement Autonome.

Élection des délégués au S.I.E.V.A.M.

Vu les élections municipales du 15 mars 2026,

Vu les articles L L163-5 et L 163-6 du code des collectivités territoriales,

Vu les statuts du Syndicat Intercommunal des Eaux de la Viosne, de l'Aubette et de la Montcient,

Le conseil après en avoir délibéré, décide de procéder à l'élection des délégués titulaires et des délégués suppléants qui représenteront la commune au Syndicat Intercommunal des Eaux de la Viosne , de l'Aubette et de la Montcient.

Compte tenu du résultat du vote,

M. MARAIS Bruno, titulaire,

Mme AUGER Marie-Claire, titulaire,

Mme LAARIF YANIK Laïla, suppléante

M. BOTELLA Bastien, suppléant,

ont été élus délégués titulaires et suppléants de la commune auprès du Syndicat Intercommunal des Eaux de la Viosne , de l'Aubette et de la Montcient.

Élections des délégués au P.N.R. du Vexin Français

Vu les élections municipales du 15 mars 2026,

Vu les statuts du Parc Naturel Régional du Vexin Français,

Le conseil après en avoir délibéré, décide de procéder à l'élection du délégué titulaire et du délégué suppléant qui représenteront la commune au Parc Naturel Régional du Vexin Français.

Compte tenu du résultat du vote,

M. BARROIS Vincent, titulaire,

Mme AUGER Marie-Claire, suppléant,

Ont été élus délégués titulaire et suppléant de la commune auprès du Parc Naturel Régional du Vexin Français.

Élection des délégués à la Fourrière Animale du Val d'Oise

Vu les élections municipales du 15 mars 2026,

Vu les articles L163-5 et L 163-6 du code des collectivités territoriales

Vu les statuts de la Fourrière Animale du Val d'Oise,

Le conseil après en avoir délibéré, décide de procéder à l'élection du délégué titulaire et du délégué suppléant qui représenteront la commune à la Fourrière Animale du Val d'Oise.

Compte tenu du résultat du vote,

Mme HOT Julie, titulaire,

M. BARROIS Vincent, suppléant,

Ont été élus délégués titulaire et suppléant de la commune auprès de la Fourrière Animale du Val d'Oise.

Élection des délégués au S.M.I.R.T.O.M.

Vu les élections municipales du 15 mars 2026,

Vu les articles L163-5 et L 163-6 du code des collectivités territoriales,

Vu les statuts du Syndicat Mixte Intercommunal de Ramassage et de Traitement des Ordures Ménagères,

Le conseil après en avoir délibéré, décide de procéder à l'élection du délégué titulaire et du délégué suppléant qui représenteront la commune au Syndicat Mixte Intercommunal de Ramassage et de Traitement des Ordures Ménagères.

Compte tenu du résultat du vote,

Mme MECHALI Anne, titulaire

M. MARAIS Bruno, suppléant,

ont été élus délégués titulaire et suppléant de la commune auprès du Syndicat Mixte Intercommunal de Ramassage et de Traitement des Ordures Ménagères.

Élection des délégués au S.I.I.S.

Vu les élections municipales du 15 mars 2026,

Vu les articles L163-5 et L 163-6 du code des collectivités territoriales,

Vu les statuts du Syndicat Intercommunal d'Intérêt Scolaire,

Le conseil après en avoir délibéré, décide de procéder à l'élection des délégués titulaires et du délégué suppléant qui représenteront la commune au Syndicat Intercommunal d'Intérêt Scolaire.

Compte tenu du résultat du vote,

M. MARAIS Bruno, titulaire

M. SERTORIO Vincent, titulaire,

M. BOURGEOIS Guillaume, suppléant,

Ont été élus délégués titulaires et suppléant de la commune auprès du Syndicat Intercommunal d'Intérêt Scolaire.

II / Points Divers

Désignation du délégué Bois et Forêt

Monsieur le maire expose qu'il est nécessaire de désigner un référent Forêt et Bois d'Île de France.

Le Conseil Municipal procède à la désignation du référent M. BARROIS Vincent à l'unanimité.

Projet d'organisation d'un concert de Gospel par l'Association pour l'Église de Saint Cyr

L'association organise un concert à l'église de Saint Cyr. Dans l'hypothèse où l'association ne serait pas bénéficiaire pour cet événement, elle a demandé le partage avec la commune d'un éventuel déficit. Le conseil municipal a donné son accord de principe.

Projet spectacle avec PIVOT

Guillaume BOURGEGEIS a participé à une réunion de présentation des activités du PIVO. Dans le catalogue, une activité a retenu son attention : « ESCALES de la compagnie en itinere ».

Ce projet de résidence d'une semaine vise à fédérer ses spectateurs sur le territoire.

Le coût : 400 € de cession et 100 € d'adhésion annuelle au PIVO.

La maire précise que les modalités d'accueil et de résidence des itinérants devront être étudiées en lien avec l'A.J.C.S., et qu'en raison du nombre d'activités déjà prévues sur la commune en fin d'année, il serait préférable que cela se fasse sur une cession de printemps.

Sur le principe, il n'y a pas d'opposition du conseil municipal. À suivre.

Groupes de travail

Le maire remet aux membres présents un document d'organisation du conseil municipal et de répartition des tâches au sein de l'équipe municipale.

Atelier PLU

Le cabinet VERDI propose d'organiser un premier atelier de présentation aux élus de l'élaboration d'un P.L.U., le mercredi 15 avril 2026 à 09h30.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h15.

Le Maire
Bruno MARAIS

